
OCCUPATION DE LA SALLE DE REPOS

- Elèves sans symptômes covid 19
- 2 élèves maximum
- Fenêtres ouvertes pour aérer la pièce
- porte fermée pour le repos des élèves
- Au départ de chaque élève le linge sera enlevé et mis dans un sac plastique fermé.
- Le sac plastique fermé sera mis dans la salle de bain de la salle de repos
- Informer Mr Ayari du dépôt de linge
- La désinfection de la literie et la réfection du lit seront faites par l'infirmière ou AE si absence de 'infirmière.

OCCUPATION DU BUREAU DE L'INFIRMIERIE

- 1 seul élève dans le bureau de l'infirmierie lors d'un entretien, soin ou prise de traitement.
- La désinfection de la salle de soin et du bureau de l'infirmierie sera faite par l'infirmière pendant la journée après chaque passage d'élève

PRISE DE TRAITEMENT JOURNALIER

- La prise médicamenteuse du matin et du soir sera organisée toute les 10 min en fonction des besoins des élèves présents dans l'établissement

UTILISATION DE LA SALLE DE SOIN PAR UNE AUTRE PERSONNE EN CAS D'ABSENCE DE L'INFIRMIERE

- Se laver les mains avec la solution hydroalcoolique avant et après utilisation de la salle de soin
- Si utilisation de la table de soin : désinfection avant et après son utilisation çà l'aide de lingettes mises à disposition.
- Respecter les gestes barrières

PRISE DE TEMPERATURE

- Dans le cadre des mesures de prévention covid 19 la prise de température pour les apprenants internes sera organisée le matin lors du passage au self .

PROCÉDURE DE GESTION CAS SUSPECT DE COVID-19

Un ou plusieurs symptômes apparaissent chez un apprenants :

Toux, éternuement,
Sensation de fièvre,
Nez qui coule,
Essoufflement,
Mal de gorge,
Fatigue,
Troubles digestifs,
Perte du goût ou odorat

Les symptômes principaux du COVID-19 sont la fièvre ou la sensation de fièvre et la toux.

La perte brutale de l'odorat, sans obstruction nasale et disparition totale du goût sont également des symptômes qui ont été observés chez les malades.

Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant conduire à une hospitalisation

6.1. Règle de base : un agent/ un apprenant malade ne doit pas se présenter dans l'établissement

Un agent/apprenant malade reste chez lui et appelle son médecin afin de déterminer avec lui la marche à suivre. Il informe le chef d'établissement. En cas de suspicion de contamination au COVID-19, le chef d'établissement prend les mesures décrites au point 6.4.

6.2. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un apprenant :

Conduite à tenir :

Les personnes malades sont prises en charge par l'infirmière ou un adulte de l'établissement si l'infirmière est absente.

L'infirmière sera prévenue dès que possible.

Se préparer :

Se laver les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'un gel hydroalcoolique,

S'équiper préalablement à toute prise en charge (kits disponibles à l'infirmierie) :

- Masque FFP2
- Blouses et Charlottes jetable
- Lunettes anti-projection
- Gants

Equiper le malade :

- Masque type chirurgical

- L'apprenant récupérera ses affaires (vêtements, draps, couettes, affaires scolaires) dans sa chambre.
- Isoler immédiatement l'apprenant avec un masque, dans la pièce dédiée : chambre 104 ou 105 et/ ou dans sa chambre d'internat si c'est un interne dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect strict des gestes barrières et garder une distance d'au moins un mètre.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact
- **En cas de signes de gravité (ex détresse respiratoire) appeler le SAMU(15) :**
 1. composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 2. Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes),
 3. Donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

4. Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 : organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- **Appel sans délai des représentants légaux pour qu'ils viennent chercher l'apprenant en respectant les gestes barrière ou les informer du transfert aux urgences.**
 - Signalement immédiat au chef d'établissement et à l'infirmière
 - Rappel par le référent COVID ou le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents: Port du masque, éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage de l'enfant dans un centre prévu à cet effet.
 - Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
 - Effectuer un balisage adéquat dans l'attente d'un bionettoyage de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures et si interne de sa chambre.
 - Poursuite stricte des gestes barrière
 - Au départ de l'apprenant : prévenir Mr Ayari pour la désinfection de la pièce en précisant l'heure de départ de l'apprenant.
 - Désinfection approfondie de la pièce où a été isolé l'apprenant après un temps de latence de quelques heures.
 - Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'apprenant dans les 48h précédents son isolement.
 - Actions post-intervention :
 - pour enlever la combinaison, procéder en la retournant sur l'extérieur, sans toucher l'extérieur.
 - De même, retirer les gants en les retournant. - Jeter masque, combinaison et gants dans une poubelle dédiée et désinfecter les lunettes à l'alcool.
 - Se laver les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'un gel hydroalcoolique immédiatement après.

6.3. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte :

Conduite à tenir :

Les personnes malades sont prises en charge par l'infirmière ou un adulte de l'établissement si l'infirmière est absente.

L'infirmière sera prévenue dès que possible.

Se préparer :

Se laver les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'un gel hydroalcoolique,
S'équiper préalablement à toute prise en charge (kits disponibles : infirmerie):

- Masque chirurgical obligatoire
- Blouse jetable
- Lunettes anti-projection
- Gants

Equiper le malade :

- Masque type chirurgical
- Isoler immédiatement l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile immédiat de l'adulte pour une prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière et garder une distance d'au moins 1 mètre
- **En cas de signes de gravité (ex détresse respiratoire) appeler le SAMU(15)**
 1. composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 2. Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes),
 3. Donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 : organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

- **En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical.** Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Signalement immédiat au chef d'établissement , à l'infirmière
- Effectuer un balisage adéquat dans l'attente d'un bionettoyage de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- Poursuite stricte des gestes barrière
- Au départ de l'adulte : prévenir Mr Ayari pour la désinfection de la pièce en précisant l'heure de départ de l'adulte.
- Désinfection approfondie de la pièce où a été isolé l'apprenant après un temps de latence de quelques heures.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'apprenant dans les 48h précédents son isolement.
- Poursuite stricte des gestes barrières
- Actions post-intervention :
 - pour enlever la combinaison, procéder en la retournant sur l'extérieur, sans toucher l'extérieur.
 - De même, retirer les gants extérieurs en les retournant- Jeter masque, combinaison et gants dans une poubelle dédiée et désinfecter les lunettes à l'alcool.
 - Se laver les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'un gel hydroalcoolique immédiatement après

6.4 En cas de test positif chez un apprenant ou un adulte :

Lorsque le chef d'établissement a connaissance d'un cas confirmé de COVID-19 concernant un apprenant ou un agent ayant effectué une activité en présentiel au cours des 14 derniers jours, il s'assure que le service RH de proximité, les directeurs de centre, le service vie scolaire, l'assistant/conseiller de prévention et l'infirmière sont prévenus et prend les mesures suivantes :

- Information de la collectivité de rattachement et d'autorité académique par le chef d'établissement.
- L'autorité académique définit en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres apprenants et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Identifier les agents/les apprenants présents sur site ayant pu être en contact à risque(n'ayant pas respecté les mesures de protection) avec la personne symptomatique au cours des 14 derniers jours. Les informer, leur rappeler les mesures barrières qu'ils doivent strictement appliquer et les rassurer, avec l'appui du référent covid 19, de la vie scolaire.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec l'autorité académique. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des apprenants ayant pu entrer en contact avec l'apprenant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Les contacts évalués « a risque » seront placés en quatorzaine (pdt 14 jrs après la date du dernier contact avec le cas confirmé)
- Pour les agents, le chef d'établissement adresse un courriel à la boîte institutionnelle covid-19agriculture.sg@agriculture.gouv.fr.
- Il informe également les représentants des personnels (CoHS et CHSCT compétent) et le cas échéant l'ISST compétent de manière dématérialisée

Retour dans l'établissement

Une personne (agent ou apprenant) guérie du COVID-19 peut retourner dans l'établissement après la levée de l'isolement strict, sur la base d'un certificat établi par son médecin traitant. Les critères de levée de l'isolement strict ont été définis par le Haut Conseil de la Santé Publique. Dans la plupart des situations, ils sont les suivants : au moins 8 jours à partir du début des symptômes ET au moins 48 heures de disparition de la fièvre vérifiée deux fois dans la journée (en l'absence de toute prise de médicament anti-fièvre depuis au moins 12 heures) ET au moins 48 heures de disparition d'une éventuelle difficulté respiratoire. Des critères spécifiques existent pour les personnes à risque qui doivent en parler à leur médecin.

Les personnes vivant dans le même foyer qu'une personne contaminée par le COVID-19 peuvent également retourner au travail à l'issue de la levée de l'isolement du proche. Il faut continuer rigoureusement de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique et sociale, tout en aménageant son poste de travail afin de limiter les risques.

Définition d'un contact :

- En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

Définition d'un contact à risque :

- Toute personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ; - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire.

Définition d'un contact à risque négligeable :

- Toutes les autres situations de contact ; - Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade.

MESURES LIEES AU SECOURISME

Ces mesures de prévention consistent à limiter, si possible, les contacts entre la victime et le secouriste.

Des équipements de protection seront mis à disposition des secouristes (gants à usage unique et masques de protection).

Ainsi, face à une victime :

- le Sauveteur secouriste du travail (SST) portera un masque et des gants,
- Si la victime consciente présente un malaise avec sensation de fièvre ou/et des signes respiratoires (toux...), le SST lui demandera de s'équiper d'un masque,
- Dans tous les cas, le SST et les témoins devront veiller à bien se laver les mains après l'intervention.

Sauvetage secourisme du travail et COVID-19

Les recommandations à suivre face à un arrêt cardiorespiratoire

En matière de sauvetage-secourisme du travail, la pandémie de COVID-19 implique certains ajustements dans la conduite à tenir face à un arrêt cardiorespiratoire.

Durant la phase de pandémie liée au COVID-19, [l'Ilcor \(International liaison committee on resuscitation\)](#) recommande de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Ainsi :

- **face à une victime inconsciente**, le sauveteur secouriste du travail recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime.
- **face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire**, le sauveteur secouriste du travail pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.
- **face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire**, le sauveteur secouriste du travail pratique les compressions thoraciques et le bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.